

**Les débats se poursuivent à l'Assemblée nationale sur la loi HPST. Les amendements retenus par les députés aggravent le texte en renforçant les pouvoirs des directeurs des futures agences régionales de santé pour tailler dans le paysage hospitalier.**

# **Retrait de la loi HPST un exigence vitale pour l'avenir du service public de santé !**



## **La marchandisation de la santé à marche forcée !**

Les hôpitaux devront devenir des entreprises avec obligation d'équilibrer leurs comptes, sinon c'est le directeur de la nouvelle Agence régionale de santé qui imposera un plan de redressement, une fusion, une coupe claire dans les emplois, la mise sur la touche du directeur.

L'organisation de l'hôpital sera dorénavant calquée sur celle des entreprises commerciales : pouvoir accru du directeur, mise en place d'un directoire (composé de directeurs adjoints et de praticiens), remplacement du conseil d'administration par un simple conseil de surveillance, contractualisation avec les chefs de pôle des objectifs et des moyens, intérêt aux résultats.

Les malades les plus coûteux (âgés, aux pathologies multiples) ont du souci à se faire quant à leur future prise en charge !

Les cliniques privées commerciales vont pouvoir former les médecins (et les former aux critères financiers) et assurer des missions de service public avec un financement spécifique. Elles pourront s'organiser en groupements de coopération sanitaire avec un établissement public de santé, récupérant au passage toutes les activités rentables.

Les communautés hospitalières de territoires regrouperont sur un ou plusieurs départements différents établissements publics de santé. Les urgences, services de chirurgie et maternités seront réunies sur un seul site.

Les établissements de santé privés qui participent au service public hospitalier

(établissements associatifs ou mutualistes, centres de lutte contre le cancer ...) auront une nouvelle dénomination : établissements d'intérêt collectif. Terminé l'appellation "service public". Pour eux aussi, la logique marchande s'appliquera.

## **Le 5 mars Tous ensemble, public privé, exigeons :**

- le retrait du projet de loi "hôpital, patients, santé, territoires",
- l'amélioration de notre système public de santé et de protection sociale pour permettre l'accès aux soins pour tous et partout, obtenir les moyens humains et budgétaires, améliorer les conditions de travail des personnels

Journée nationale de grève et de manifestations à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, SUD, CFTC, CGC, et des intersyndicales de praticiens CPH, INPH, AMUF, SNPHAR

avec le soutien :

- des collectifs de défense des hôpitaux et maternité de proximité,
- des collectifs de défense des services publics,
- des collectifs contre les franchises, pour l'accès aux soins pour tous et partout.

Fédération Sud Santé-Sociaux

"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"

70, rue Philippe de Girard  
75018 Paris

Tel : 01 40 33 85 00

Fax : 01 43 49 28 67

Site internet :  
[www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

Paris, le 27 fév. 2009

**Mme Bachelot s'emploie à rassurer la population et les personnels en déclinant doctement de nombreuses contre-vérités sur les conséquences de la loi "Hôpital, patients, santé, territoires".**

# Les mensonges de la ministre ... ne doivent pas faire illusion !



**Solidaires**

*La loi HPST n'entraînerait pas de suppressions d'emplois*

**FAUX** : déjà des milliers d'emplois ont disparu en 2008 et plus de 20 000 suppressions sont programmées en 2009 et 2010. Les restructurations en cours dans les établissements privés non lucratifs entraînent même des licenciements secs (Comme à la Fondation St Joseph à Paris ou à l'institut Gustave Roussy).

*Il n'y aura pas de fermeture d'hôpitaux*

**FAUX** : les fusions entraînent le regroupement sur un seul site parfois distant de plusieurs dizaines de kilomètres. Les hôpitaux locaux sont transformés en maisons de retraite ou en EHPAD non accessibles en soins de premier recours.

*Aucun habitant ne serait situé à moins de 15 minutes d'un service d'urgence*

**FAUX** : Dans de nombreux territoires, il faut déjà plus d'une heure pour accéder aux urgences et la suppression programmée de nombreuses urgences de proximité va aggraver les zones non desservies.

*Tous les regroupements d'établissements s'effectueront sur la base du volontariat*

**FAUX** : le directeur des nouvelles agences régionales de santé aura tout pouvoir pour imposer des regroupements et fusions en cas de dégradation fi-

nancière. Comme plus des deux tiers des établissements sont en déficit, il est prévisible qu'un grand nombre de regroupements va s'imposer dans les prochains mois. Déjà des directions déclarent anticiper sur les dispositions contenues dans la future loi (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Centres de lutte contre le cancer ...) pour ne pas la subir !!!

## Une dégradation continue !

30% des Français déclarent renoncer à des soins pour des raisons financières (sondage octobre 2008)

Selon l'OMS, la France est passée du 1er rang (en 2000) au 8ème rang (2008) pour la qualité de son système de santé.



Fédération Sud Santé-Sociaux  
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"

70, rue Philippe de Girard  
75018 Paris  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet :  
[www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

Paris, le 27 fév. 2009